RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Montpellier Occitanie

Règlement jeux concours sur Instagram 2023
Fêtes de fin d'année / Lots à gagner
Crous de Montpellier - Occitanie

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU
Le CROUS de Montpellier - Occitanie (ci-après la « société organisatrice ») dont le siège social est situé au 2 rue Monteil 34033 Montpellier

Organise du 01/12/23 au 22/12/23, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Jeu concours pour les fêtes de fin d'année » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION
Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 16 ans, inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur (la carte étudiante sera demandée) et disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

Le CROUS de Montpellier - Occitanie pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.
La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION
Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme instagram.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en répondant correctement à une des 3 questions posées au fil des 3 posts/jeux concours proposés, en s'abonnant au compte instagram @crousmontpel et en identifiant deux autres personnes.
Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même INE, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pour chaque jeu concours et pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Instagram, en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Instagram n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS
Plusieurs gagnants seront tirés au sort durant la période du jeu : du 08/12/23 au 22/12/23

Les gagnants seront contactés et annoncés en story's publiques sur Instagram le jour du tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 2 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.
3 tirages au sort de 3, 4 et 5 gagnants parmi les participants ayant effectué toutes les modalités de participation (12 lots séparé en 5 cadeaux à gagner pour le premier jeu, 3 cadeaux à gagner dans le deuxième jeu et 4 cadeaux à gagner pour le dernier jeu).

ARTICLE 5 – DOTATION
Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots : 12 lots à gagner en totalité

- Jeux de société :
  - Time Bomb Sherlock vs Moriarty
  - Jeu d'ambiance Gigamic Galerapagos
  - Jeu d'ambiance Asmodee Skull
  - Jeu d'ambiance Asmodée Love Letter
  - Jeu d'ambiance Smile Life

- Appareils électroménagers :
  - H.Koenig RP412 - Raclette/grill/crêpière/pierre à cuire - 900 Watt
  - KotiCidsin Gaufrier multifonction, Croque Monsieur, Grill et Gaufrier 3 en 1, Grande Puissance de 750W - Noir
  - H.koenig Bo17 Bouilloire Electrique - Inox

- Appareils technologiques :
  - Ecouteurs sans fil Bluetooth JBL Tune Flex avec reduction de bruit Noir
  - JBL TUNE 710BT - Écouteurs avec micro - Bluetooth - sans fil - noir
  - Enceinte sans fil portable étanche JBL GO 3 Noir
  - Ruban lumineux LED Intelligent Bluetooth 10M 300 RVB 5050 SMD BLEOSAN

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Le CROUS de Montpellier - Occitanie ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, le CROUS de Montpellier - Occitanie se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.
Les gagnants pourront récupérés leurs cadeaux en venant les chercher aux services centraux du Cours de Montpellier-Occitanie ou nous pourrons leur envoyer par la poste à leur adresse postale s'il le désire.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION
Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE : RESPONSABILITÉ
Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les réponses recueillies, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.
La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

ARTICLE : CAS DE FORCE MAJEURE / RÉSERVES
La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.
L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

ARTICLE : LITIGES

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : 2 Rue Monteil 34 093 Montpellier

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

MENTION D'INFORMATION DU TRAITEMENT JEUX CONCOURS :

Les informations recueillies sont enregistrées pour votre participation au jeu concours organisé par le Crous de Montpellier - Occitanie. La base du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données collectées seront communiquées aux seuls personnels habilités du service communication. Les données sont conservées trois mois à l'issue du tirage au sort ou à l'issue du jeu concours. Conformément au Règlement européen (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement et droit à la portabilité. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : dpo@crous-montpellier.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.